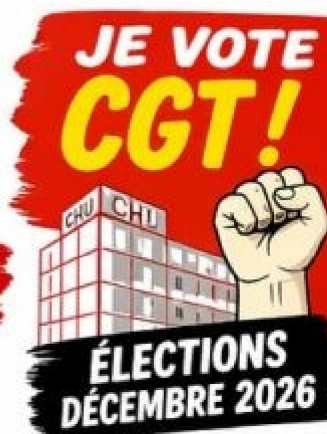




AVANCEMENTS DE GRADES

TAUX DE PROMOTION 2026

En bleu : taux 2026
(Entre parenthèses : taux 2025)



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- Attaché d'administration principal : (7 %) 8 %
- Attaché hors classe/échelon spécial : (30 %) 30 %
- Adjoint des cadres classe supérieure : (18 %) 18 %
- Adjoint des cadres classe exceptionnelle : (14 %) 14 %
- Assistant médico-administratif classe sup. : (18 %) 18 %
- Assistant médico-administratif class. exceptionnelle : (14 %) 14 %
- Adjoint administratif principal 2e classe : (28 %) 28 %
- Adjoint administratif principal 1re classe : (16,5 %) 16,5 %
- Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef : (14 %) 14 %



PSYCHOLOGUES

- Psychologue hors classe : (9 %) 10 %



AUX. MÉDICAL PRATIQUE AVANCÉE

- AMPA : (25 %) 25 %



SAGES-FEMMES

- Sage-femme grade 2 : (15 %) 13 %



FILIÈRE DE RÉÉDUCATION CATÉGORIE A

- Pédiacre-podologue classe supérieure : (12 %) 12 %
- Masseur-kiné classe supérieure : (12 %) 12 %
- Ergothérapeute classe supérieure : (12 %) 12 %
- Psychomotricien classe supérieure : (12 %) 12 %
- Orthophoniste classe supérieure : (12 %) 12 %
- Orthoptiste classe supérieure : (12 %) 12 %
- Diététicien classe supérieure : (12 %) 12 %



FILIÈRE OUVRIÈRE ET TECHNIQUE

- Dessinateur principal : (14 %) 14 %
- Ouvrier principal 2ème classe : (28 %) 28 %
- Ouvrier principal 1ère classe : (16,5 %) 16,5 %
- Agent de maîtrise principal : (16,5 %) 16,5 %
- Technicien sup. hospitalier 2ème classe : (18 %) 18 %
- Technicien sup. hospitalier 1ère classe : (14 %) 14 %



FILIÈRE RÉÉDUCATION / MÉDICO-TECH CAT. B

- Pédiacre-podologue classe supérieure : (13 %) 30 %
- Masseur-kiné classe supérieure : (13 %) 30 %
- Ergothérapeute classe supérieure : (13 %) 30 %
- Psychomotricien classe supérieure : (13 %) 30 %
- Orthophoniste classe supérieure : (13 %) 30 %
- Orthoptiste classe supérieure : (13 %) 30 %
- Manip radio classe supérieure : (13 %) 20 %



FILIÈRE SOIGNANTE

- ASHQ de classe supérieure : (22 %) 22 %
- AMP-AES principal : (15 %) 15 %
- Ambulancier principal : (15 %) 15 %
- AS / ADP : (12 %) 12 %
- Infirmier cat. B de classe supérieure : (13 %) 16 %
- Infirmier cat. A soins généraux grade 2 : (12 %) 12 %



FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE

- Cadre supérieur socio-éducatif : (10 %) 10 %
- Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle : (9 %) 9 %
- Animateur principal 2ème classe : (16 %) 13 %
- Animateur principal 1ère classe : (13 %) 11 %
- Moniteur-éducateur principal : (16 %) 16 %
- Assistant socio-éducatif de second grade : (15 %) 14 %
- Conseiller économie sociale familiale 2e grade : (15 %) 15 %
- Éducateur technique spécialisé 2e grade : (15 %) 15 %
- Éducateur de jeunes enfants de 2e grade : (15 %) 15 %



FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE

- Manip radio classe supérieure : (12 %) 12 %
- Technicien de labo classe supérieure : (12 %) 12 %
- PPH classe supérieure : (13 %) 12 %

L'ANALYSE CGT



Quelques avancées

- Hausse pour certains corps (IDE cat. B, rééduc. cat. B, psychologues...)



Mais encore des reculs !

- Socio-éducatif
- Sages-femmes
- PPH

LA CGT REVENDIQUE :

- L'AUGMENTATION DES TAUX POUR TOUS
- L'ÉGALITÉ ENTRE FILIÈRES
- UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS



DÉFENDONS NOS CARRIÈRES,
NOS DROITS, NOTRE AVENIR !